



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 16 janvier 2012 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2012-01-005  
5639

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2012-01-006  
5639

**ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session ordinaire tenue le 12 décembre 2011 et les sessions spéciales les 12 et 19 décembre 2011 et le 11 janvier 2012.

**QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2012-01-007  
5639

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapport financier**

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 décembre 2011.

**- Aqueduc**

Pointe-aux-Outardes : 3 135 m<sup>3</sup>, moyenne : 105 m<sup>3</sup>/jr (nettoyage puits)  
Les Buissons : 12 189 m<sup>3</sup>, moyenne : 406 m<sup>3</sup>/jr (transport eau PAO)  
Station de recherche : 02-12-11 au 10-01-12 2,1 m<sup>3</sup>  
Camping de la Rive : non disponible

**- Service incendie de Pointe-aux-Outardes**

Rapport sur les pratiques tenues : 6 et 20 décembre 2011

Incendie : 2 et 30 décembre 2011

Premiers répondants : 18 et 22 décembre 2011

Formation : aucune



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : aucun

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2012-01-008

5640

### CORRESPONDANCE:

#### Reçue :

- \* M. Sylvain Boucher, sous-ministre, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -11-12-19- information de l'entrée en vigueur prochaine du Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- \* Mme Nicole Ménard, ministre du Tourisme -11-12-19- envoi de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49<sup>e</sup> parallèle.

#### Expédiée :

- \* M. Stéphane Allaire, 274, chemin Principal -11-12-13- envoi de la résolution numéro 2011-12-289 selon laquelle le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM-2011-06, afin de permettre une distance de dégagement variant entre 1,97 mètre et 2,03 mètres au lieu de 11 mètres.
- \* Mme Marjolaine Santerre, 215, rue Labrie -11-12-13- envoi de la résolution numéro 2011-12-290 selon laquelle le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM-2011-07, afin de régulariser les distances séparatrices de l'agrandissement de la résidence et le garage isolé privé qui sont inférieures à 2 mètres.
- \* Mme Lucie Cormier et M. Jeannot Deschênes, 216, chemin Principal -11-12-13- envoi de la résolution numéro 2011-12-291 selon laquelle le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM-2011-08, afin de régulariser l'implantation du garage isolé privé.
- \* Mme Diane David, responsable, Maison des jeunes « Le S.Q.U.A.T. » -11-12-14- envoi de la résolution numéro 2011-12-300 selon laquelle la municipalité rembourse un montant de 4 093,75 \$ selon les factures déposées par la maison des jeunes Le SQUAT, soit pour l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement.
- \* Mme Colette Girard, directrice générale adjointe, municipalité de Ragueneau -11-12-15- envoi de la résolution numéro 2011-12-299 selon laquelle le conseil accepte de procéder à la dissolution du comité « Entente relative à la cueillette des déchets solides ».
- \* Mme Jocelyne Bouchard, présidente, Club « Les Skieurs de la Savane » -11-12-15- envoi de la résolution numéro 2011-12-302 selon laquelle la municipalité remboursera les frais reliés à la convention de droit de passage et un bail à des fins communautaires pour la piste de ski de fond.
- \* Mme Jocelyne Bouchard, présidente, Club « Les Skieurs de la Savane » -11-12-15- envoi de la résolution numéro 2011-12-303 selon laquelle la municipalité remboursera l'essence de la motoneige qui fera l'entretien hivernal de la piste de ski de fond pour le club « Les Skieurs de la Savane ».
- \* Mme Marielle Dionne, Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes -11-12-15- envoi de la résolution numéro 2011-12-313 selon laquelle il reconduise les mandats de M. André Lepage comme président (1 an) et de Mme Isabelle Imbeault comme représentante municipale (2 ans)



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

auprès de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes.

- \* M. Georges Lepage, Entreprises Georges Lepage -11-12-15- envoi de la résolution numéro 2011-12-315 selon laquelle le conseil accepte la soumission des Entreprises Georges Lepage pour le déneigement d'une portion de l'ancienne rue Labrie qui donne accès aux résidences du secteur, au montant de 2 125 \$, plus taxes, pour la saison 2011-2012.
- \* M. Éric Munger, Roland Munger inc.-11-12-15- envoi de la résolution numéro 2011-12-317 selon laquelle le conseil accepte la soumission de la compagnie Roland Munger inc., pour aménager un stationnement de 30 mètres carrés avec un accès de 11 mètres de largeur vers le chemin Principal, au coût de 8 420,60 \$, plus taxes.
- \* Mme Patricia Huet, directrice générale, MRC de Manicouagan -11-12-15- envoi de la résolution numéro 2011-12-317 selon laquelle le conseil désire prendre dans le fonds de la Toulnoustouc un montant de 8 420,60 \$, plus taxes, pour l'aménagement d'un stationnement.
- \* Mme Patricia Huet, directrice générale, MRC de Manicouagan -11-12-19- envoi du premier projet de Règlement 310A-11 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 298-2009.
- \* M. Éric Munger, Roland Munger inc. -11-12-20- envoi de la résolution numéro 2011-12-324 selon laquelle le conseil accepte la soumission de la compagnie Roland Munger inc. pour l'achat et la fourniture de 12 pouces de sable avant d'étendre le MG-20 afin d'améliorer la fondation concernant l'aménagement d'un stationnement de 30 mètres carrés au coût de 4 600 \$, plus taxes.
- \* Mme Patricia Huet, directrice générale, MRC de Manicouagan -11-12-20- envoi de la résolution numéro 2011-12-324 selon laquelle le conseil désire prendre dans le fonds de la Toulnoustouc, un montant de 4 600 \$, plus taxes, afin d'améliorer la fondation pour l'aménagement d'un stationnement.
- \* M. Georges Lepage, Entreprises Georges Lepage -11-12-20- envoi de la résolution numéro 2011-12-325 selon laquelle le conseil accepte la soumission des Entreprises Georges Lepage pour le déneigement du stationnement de 30 mètres carrés situé à l'entrée de la municipalité, pour la saison 2011-2012, au coût de 1 200 \$, plus taxes.

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2012-01-009  
5641

### PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2012-01-16 ainsi que la liste des transferts budgétaires.

### LISTE DES TRANSFERTS POUR JANVIER 2012 (DÉCEMBRE 2011)

#### Transferts:

02 11000 200	Charges sociales – Employeur	+	50 \$
02 11000 454	Formation et perfectionnement	+	150 \$
02 11000 970	Subvention et dons – Élus	+	50 \$
02 13000 494	Cotisations, abonnements	+	25 \$
02 22000 649	Pièces et accessoires	+	50 \$
02 41200 419	Services techniques – Pur. eau	+	5 500 \$



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

02 41200 526	Ent. Et rép. – Machinerie pur. eau	+	1 325 \$
02 70120 141	Salaire régulier – C.C.R.	+	750 \$
02 70120 200	Charges sociales – Employeur	+	150 \$
02 70120 526	Ent. Disco	+	100 \$
02 70230 670	Fournitures	+	50 \$
			<u>8 200 \$</u>
02 11000 131	Rémunération des élus	-	50 \$
02 11000 310	Frais déplacement	-	150 \$
02 11000 493	Réception	-	50 \$
02 13000 200	Charges sociales - Employeur	-	1 350 \$
02 22000 690	Fourniture	-	50 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Pur. eau	-	750 \$
02 41200 200	Charges – sociales – Employeur	-	150 \$
02 41200 411	Analyse de l'eau	-	2 000 \$
02 61000 141	Salaire - Inspecteur en bâtiment	-	3 000 \$
02 61000 200	Charges sociales - Employeur	-	500 \$
02 70120 641	Articles de quincaillerie	-	100 \$
02 70130 141	Salaire régulier - Patinoire	-	50 \$
			<u>8 200 \$</u>

### ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

### PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2012-01-010  
5642

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 310B-11  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS  
298-2009 AFIN DE RÉGIR LE REMPLACEMENT DES USAGES  
INDUSTRIELS DANS LES ZONES 60-A et 70-C

#### ATTENDU QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

#### ATTENDU QUE

le conseil a adopté un Règlement sur les usages conditionnels, en vertu de l'application des articles 145.31 à 145.35 de cette loi;

#### ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme agit sur le territoire de la municipalité, en vertu de l'application d'un règlement de ce conseil, et qu'un Règlement de zonage sous le numéro 155-91 s'applique aussi au territoire municipal notamment pour y déterminer les usages autorisés par zone.

#### ATTENDU QUE

le conseil souhaite régir le remplacement des usages industriels dans les zones 60-A et 70-C;

#### ATTENDU QU'

un avis de motion du présent projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 12 décembre 2011;

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**ATTENDU QUE**

la grille des spécifications sous le numéro 2011-SS-01-11, jointe au présent règlement, en fait partie intégrante à toutes fins que de droit;

**ATTENDU QU'**

un avis de motion a été donné le 12 décembre 2011;

**ATTENDU QUE**

le premier projet de règlement numéro 310A-11 a été adopté le 12 décembre lors de la séance régulière du conseil ;

**ATTENDU QU'**

une consultation publique concernant le projet de règlement numéro 310A-11 s'est tenue le 16 janvier 2012 lors d'une réunion spéciale du conseil.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal adopte le présent projet de Règlement portant le numéro 310B-11, lequel décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** Préambule

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

**ARTICLE 2** Ajout d'un nouvel article 4.8 au Règlement sur les usages conditionnels afin de régir le remplacement d'usages industriels dans les zones 60-A et 70-C

Un nouvel article 4.8 est ajouté au Règlement sur les usages conditionnels afin de régir le remplacement d'usages industriels dans les zones 60-A et 70-C. Cet article 4.8 et sa déclinaison se liront en conséquence comme suit :

**4.8 REMPLACEMENT D'UN USAGE INDUSTRIEL**

**4.8.1 Zones visées**

Les zones visées par l'article 4.8 portant sur la réaffectation d'une propriété autrefois occupée par un usage industriel sont essentiellement les zones 60-A et 70-C.

**4.8.2 Objectifs**

Les objectifs visés dans le cas du remplacement d'un usage industriel par un autre usage de nature industrielle s'énoncent comme suit :

- Favoriser une réaffectation d'immeuble ayant une valeur résiduelle d'utilisation;
- Supporter les initiatives de développement économique et de génération d'emploi;
- Ne pas augmenter ou préférentiellement réduire l'impact de l'activité industrielle proposée par rapport à celle préexistante sur le milieu environnant;
- Améliorer la qualité de la valeur du bâti et de l'emplacement concerné.

## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### 4.8.3 Nature des usages autorisés

Les usages autorisés en remplacement d'un usage auparavant industriel sont les usages industriels appartenant à la classe commerces, services et industries à incidence moyenne.

### 4.8.4 Critère d'approbation (conditions)

Les critères ou conditions applicables au remplacement d'un usage industriel dans les zones 60-A et 70-C s'énoncent comme suit :

Généralement, l'exercice du nouvel usage :

- Ne doit pas accroître le danger pour le voisinage;
- Devrait constituer une amélioration par rapport à l'usage ancien de l'immeuble.

Plus particulièrement :

- Le nouvel usage industriel exercé ne devrait pas être plus contraignant pour l'environnement et le voisinage que l'ancien usage industriel exercé dans l'immeuble;
- Aucun entreposage extérieur ne devrait être réalisé, sous réserve du stationnement d'un ou des véhicules de service;
- L'horaire de l'usage devrait être essentiellement diurne, de 7 heures à 19 heures en semaine et de 7 heures à midi le samedi, sauf pour le comptoir de vente où il n'y a pas de restriction;
- Le niveau de bruit à la limite de l'emplacement ne devrait pas dépasser 45 dB (A) en tout temps;
- Aucune émanation ne devrait être ressentie à la limite de l'emplacement;
- Un comptoir de vente ne devrait pas dépasser 100 mètres carrés et seuls les produits transformés sur place devraient être vendus;
- L'aménagement des accès et du stationnement devrait être réalisé de façon à s'intégrer au voisinage et généralement à constituer une amélioration par rapport à la situation existante. Plus particulièrement, l'accès doit être balisé et le stationnement doit être intégré aux emplacements voisins par son implantation ou par des mesures d'aménagement (ex. : stationnement).

### **ARTICLE 3** **Entrée en vigueur**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2012-01-011  
5645

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

INSCRIPTION – PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

**CONSIDÉRANT**

l'offre reçue, de Réseau environnement, concernant le Programme d'économie d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT QUE**

le programme consiste à sensibiliser les citoyens lors de la période estivale, à l'importance de l'eau et les amener ainsi à passer à l'action et à multiplier les gestes concrets d'économie d'eau potable.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'inscrive au Programme d'économie d'eau potable au coût de 460 \$, plus taxes, ce qui inclut :

- la visite d'un agent de sensibilisation dans notre municipalité,
- des outils de promotion (dépliants, affiches, site Internet, etc.),
- une campagne médiatique,
- l'opportunité de participer à la Journée Compte-gouttes.

2012-01-012  
5645

GESTION D'AQUIFÈRE – MISSION HGE

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire continuer la gestion d'aquifère pour évaluer la variation de la capacité des ouvrages de captage;

**CONSIDÉRANT**

l'estimation reçue de la compagnie Mission HGE pour réaliser les travaux de gestion d'aquifère sur les puits des Buissons et de Pointe-aux-Outardes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de mandater la compagnie Mission HGE pour réaliser les travaux de gestion d'aquifère sur les puits des Buissons et de Pointe-aux-Outardes pour l'année 2012, au coût de 5 000 \$, plus taxes.

2012-01-013  
5645

ACHAT DE LOGGERS – MISSION HGE

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède à la gestion d'aquifère pour évaluer la variation de la capacité des ouvrages de captage;

**CONSIDÉRANT QUE**

pour évaluer la variation de la capacité des ouvrages de captage, la Municipalité doit procéder à l'ajout de quatre loggers afin de documenter à peu de frais l'élévation et l'efficacité des puits.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède à l'achat de quatre loggers pour évaluer la variation de la capacité des ouvrages de captage et ce, afin de documenter à peu de frais l'élévation et l'efficacité des puits auprès de la compagnie Mission HGE, au coût de 3 250 \$, plus taxes.



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

**DEMANDE D'APPUI TOURISME CÔTE-NORD MANICOUAGAN –  
PROJET DE MISE EN ŒUVRE DE LA STATION NAUTIQUE DE  
MANICOUAGAN**

2012-01-014  
5646

**CONSIDÉRANT QUE**

Tourisme Côte-Nord Manicouagan élabore un projet mobilisateur visant à mettre en valeur les ressources nautiques du territoire et promouvoir la pratique du nautisme sous toutes ses formes auprès de la clientèle touristique québécoise et étrangère;

**CONSIDÉRANT QU'**

une station nautique est « une entité régionale reconnue regroupant sur son territoire les intervenants en sport et loisir nautiques aux fins de coordination de l'offre de services, des programmes et de la promotion »;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Manicouagan dispose d'un fort potentiel de développement récréotouristique lié au nautisme soit la navigation de plaisance, l'observation des mammifères marins, les croisières internationales sur le Saint-Laurent, les événements nautiques, la plongée sous-marine, la baignade, le kite-surf et de nombreuses activités se déroulant sur les lacs et rivières de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE**

Tourisme Côte-Nord Manicouagan croit que ces activités peuvent être davantage structurées et permettre à la région de se distinguer en matière de nautisme.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie les démarches de Tourisme Côte-Nord dans le projet d'accréditation de la station nautique de Manicouagan auprès de l'Association maritime du Québec, pour ensuite élaborer un plan d'action afin de mettre en œuvre les objectifs de la station nautique, soit de structurer et de promouvoir l'offre nautique sur tout le littoral de la Manicouagan.

2012-01-015  
5646

**ADHÉSION 2012 – PORTAIL QUÉBEC MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE**

Québec municipal est une source d'information municipale sur le Web pour les élus et les employés municipaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'adhésion annuelle 2012 au portail Québec Municipal, au coût de 137,50 \$, plus taxes.

2012-01-016  
5646

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2012 –  
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2012, de Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 590 \$, plus taxes.

2012-01-017  
5646

**FORMATION – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU  
QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer à la formation Web « Le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux » de l'Association des directeurs





Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

municipaux du Québec, au coût de 130 \$, plus taxes.

2012-01-018  
5647

FORMATION SECOURISME – ÉCOLE LES DUNES

**CONSIDÉRANT QUE**

l'école Les Dunes de Pointe-aux-Outardes désire dispenser un cours de secourisme auprès des jeunes de l'école avec Ambulance St-Jean.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes défraie un montant de 1 890 \$ pour que des cours de secourisme soient dispensés auprès des jeunes de l'école Les Dunes de Pointe-aux-Outardes avec la firme Ambulance St-Jean.

DEMANDE DE PAIEMENT #2 – REMPLACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE DE LA RUE DAVID

Le sujet est remis à une séance ultérieure.

2012-01-019  
5647

SURVEILLANT DE PATINOIRE – CENTRE DES LOISIRS

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité désire engager quelqu'un pour la surveillance auprès des jeunes et des adultes pendant les heures d'ouverture du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes pendant la saison hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Samuel Marin est intéressé par cet emploi.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'engager M. Samuel Marin, pour la période du 22 décembre 2011 à la mi-mars 2012, comme surveillant de la patinoire au Centre des loisirs pour un maximum de 40 heures/semaine, au taux horaire selon la convention collective. L'horaire de travail sera préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2012-01-020  
5647

APPEL D'OFFRES PUBLIC – RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE POINTE-AUX-OUTARDES

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire aller en appel d'offres public pour la réfection de la toiture de l'édifice municipal de Pointe-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT QUE**

M. Éric Lirette, architecte, a préparé les plans et devis pour les travaux de réfection de la toiture de l'édifice municipal de Pointe-aux-Outardes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède par appel d'offres public, dès que les documents seront finalisés, concernant les travaux de réfection de la toiture de l'édifice municipal de Pointe-aux-Outardes.

Il est également résolu que Mme Dania Hovington soit responsable de l'octroi du contrat.

2012-01-021  
5647

APPEL D'OFFRES PUBLIC – AMÉNAGEMENT DU CENTRE DES LOISIRS (PREMIÈRE PARTIE)

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

désire aller en appel d'offres public pour une partie de la phase 1 des travaux d'aménagement du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes;

### **CONSIDÉRANT QUE**

le Groupe-conseil TDA et M. Éric Lirette, architecte, ont préparé les plans et devis pour une partie de la phase 1 concernant des travaux d'aménagement au Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède par appel d'offres public, dès que les documents seront finalisés, pour une partie de la phase 1 concernant les travaux d'aménagement au Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes.

Il est également résolu que Mme Dania Hovington soit responsable de l'octroi du contrat.

2012-01-022  
5648

### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Isabelle Imbeault au titre de maire suppléant pour la période du 17 janvier au 12 mars 2012.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune Affaires nouvelles.

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.


### **PÉRIODE DE QUESTIONS**


M. le maire invite la population à poser des questions.

2012-01-023  
5648

### **FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 20 h 58.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SEC-RÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature au présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE